

Communication financière

Résultats annuels

au 31 décembre 2020



SAHAM
Assurance

member of  **Sanlam** group

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAHAM Assurance, société anonyme au capital de 411.687.400 DH, dont le siège social est à Casablanca, 216 Bd ZERKTOUNI, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 22 341, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Lundi 10 mai 2021 à 12 heures

L'ordre du jour va porter sur les points suivants :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et décision à cet égard.
6. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé.
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
8. Pouvoirs à conférer.

Conformément aux dispositions du décret-loi n°2.20.292 du 23 mars 2020 et en application des dispositions de l'article 34 des statuts de la société, l'Assemblée sera tenue au siège social situé à Casablanca, 216 Bd Zerktouni. Les actionnaires le souhaitant, peuvent participer par visioconférence.

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire présenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée soit personnellement soit par procuration, ou de voter par correspondance, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance en adressant leur demande, avant le 06 mai 2021, à l'adresse mail : assemblee.generale@sahamassurance.com.

Ceci permettra également d'obtenir assistance technique pour accéder à la visioconférence le jour de l'Assemblée.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 et la loi 20-19.

Conformément à l'article 121 de la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de ladite loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

Projet des résolutions à l'Assemblée Générale

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2020, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 200 627 849,91 Dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2020.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2020 se traduisant par un bénéfice net comptable de 200 627 849,91 Dirhams :

Bénéfice net	200 627 849,91 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	4 669 099,13 DH

Bénéfice distribuable	205 296 949,04 DH
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244,00 DH
Réserve générale	118 000 000,00 DH
Superdividende	57 636 236,00 DH

Solde à affecter au report à nouveau	4 959 469,04 DH

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de 82 337 480,00 DH représentant un dividende de 20 DH par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit 4 959 469,04 DH.

Ce dividende de 20 DH par action sera mis en paiement conformément à la réglementation des assurances et la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir du mois de juin 2021.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 du 29/07/2015, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 23 février 2021, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 500 000 (cinq cent mille) dirhams, au titre de jetons de présence.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de certains membres du conseil d'administration expire à l'issue de la présente Assemblée Générale.


En conséquence, elle décide de renouveler, sur proposition du Conseil d'Administration, le mandat des membres du conseil d'administration suivants pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2023:

Monsieur Saïd ALJ;
Monsieur Raymond FARHAT;
Monsieur John De Villiers MELVILLE.

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020



COOPERS AUDIT

23 Avenue Hassan II
28 100 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SAHAM ASSURANCE S.A.
216, Bd Zerkouni
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 mai 2019, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Saham Assurance S.A. qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.478.446.002,25 dont un bénéfice net de MAD 200.627.849,91. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.


Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Saham Assurance S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.


Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.




COOPERS AUDIT

Questions clés identifiées	Notre réponse
Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Non Vie :	
Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie, figurant au bilan pour un montant de MMAD 6 368, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres à payer Non-Vie, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de contrôle interne lié à la gestion des sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés ; Nous avons testé la fiabilité des états produits par la compagnie en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ; Nous avons revu la pertinence des méthodes statistiques utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, et des pratiques de marché ; Nous avons recalculé les provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche par le régulateur et nous avons confronté nos résultats aux calculs de la compagnie ; Nous avons examiné le rapport établi par l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability Adequacy Test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ; Nous avons réalisé des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice ; Nous avons analysé la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la compagnie.
Elles correspondent aux prestations survenues non payées, et intègrent également une estimation des prestations non connues ou tardives (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaires ou actuarielles le cas échéant.	
En effet, ces provisions sont régies par un ensemble de dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluations inhérentes à chaque branche tel que l'utilisation de l'évaluation maximale résultant de la méthode de la cadence des règlements, de l'estimation au coût moyen des dossiers clôturés et de l'estimation dossier par dossier augmenté des IBNR.	
Cette estimation des provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projection de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles comme précité, et elle requiert notamment l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèse à retenir dans l'estimation du coût des sinistres ouverts.	
Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non Vie dans le bilan de la compagnie, et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.	



COOPERS AUDIT

Questions clés identifiées	Notre réponse
Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Vie :	
Le montant des provisions techniques Vie s'élève à MMAD 6 293 au 31 décembre 2020 dont MMAD 5.791 au titre des contrats d'épargne et capitalisation et MMAD 502 au titre des contrats décès.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions techniques Vie, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et testé l'efficacité des contrôles clés que nous avons jugés clés pour notre audit ; Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; Nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ; Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la compagnie aux normes comptables et réglementaires en vigueur ; Nous avons testé par sondage et selon notre évaluation du risque, le calcul des réserves mathématiques ; Nous avons examiné le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ; Nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative.
Ces provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés. Elles sont régies par un ensemble de dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluations inhérentes à chaque branche.	
Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2020 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.	



COOPERS AUDIT

Questions clés identifiées	Notre réponse
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers :	
Les valeurs nettes comptables à l'actif de votre bilan des titres des actions non cotées et placements immobiliers affectés aux opérations d'assurance s'élèvent respectivement à MMAD 514 et MMAD 3.275 au 31 décembre 2020.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ; Nous avons apprécié les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; Nous avons apprécié la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; Nous avons procédé au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; Nous avons analysé la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; Nous avons vérifié le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.
Ces placements sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires portant notamment sur les règles de leur évaluation. Ainsi, ces placements doivent être évalués à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.	
Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.	
L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	


Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020



COOPERS AUDIT

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

5

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la Société Anonyme, telle que modifiée et complétée par les lois 20-19, 20-05 et 78-12, nous vous informons que la société Saham Assurance S.A. a procédé au cours de l'exercice 2020 à l'acquisition de 100% de la société Luxor S.A pour un montant de MMAD 64,5.

Casablanca, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



37, Boulevard Mohammed VI, Casablanca
Tél: (212) 21 21 11 00 - Fax: (212) 21 21 12 12

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS

SAHAM ASSURANCE AU 31 DÉCEMBRE 2020



Bilan consolidé IFRS

En milliers de dirhams

ACTIF	IFRS 9	IFRS 9
	31/12/2020	31/12/2019
Ecarts d'acquisition	1 224 540	1 224 540
Valeurs des portefeuilles de contrat des sociétés d'assurance acquis		
Autres immobilisations incorporelles	201 695	208 691
ACTIFS INCORPORELS	1 426 235	1 433 231
Immobiliers de placement	1 510 863	1 452 564
Placements financiers	12 542 228	12 159 008
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	10 911 096	11 014 814
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	1 631 132	1 144 194
PLACEMENTS	14 053 091	13 611 572
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	127 571	123 944
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT		
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	860 624	842 020
Immuebles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	254 429	370 133
Participation aux bénéfices différés actif	98 392	19 581
Impôts différés actif	315 289	196 879
Stocks	1 690 253	1 750 632
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 842 203	1 630 103
<i>Créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti</i>	1 318 255	1 168 760
Créances d'impôts exigibles	401 735	429 180
Autres créances	983 849	950 795
<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	195 317	185 235
AUTRES ACTIFS	5 586 150	5 347 303
ACTIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	250 003	326 512
TOTAL ACTIF	22 303 674	21 684 582
PASSIF		
Capital	411 687	411 687
Primes d'émission et de fusion	1 169 922	1 169 922
Réserves consolidées	2 951 416	2 575 122
Ecarts de conversion		
Résultat net-part du groupe	198 166	446 571
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	4 731 190	4 603 302
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	47	54
CAPITAUX PROPRES	4 731 237	4 603 356
Provisions pour risques et charges	121 573	113 873
Dettes de financement	25 316	31 427
PASSIFS À LONG TERME	146 889	145 300
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	14 174 711	14 162 911
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissements		
Participation aux bénéfices différés passif	185 826	185 826
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	14 360 537	14 348 737
Impôts différés passif	743 400	693 759
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 085 102	806 277
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	185 594	286 974
Autres dettes	864 285	713 637
AUTRES PASSIFS	2 878 381	2 500 647
DETTES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT		
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	186 630	86 542
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		
TOTAL PASSIF	22 303 674	21 684 582

Compte de résultat consolidé IFRS

En milliers de dirhams

	IFRS 9	IFRS 9
	31/12/2020	31/12/2019
Primes émises	5 125 954	5 422 392
Variation des primes non acquises	-17 744	-21 461
PRIMES ACQUISES	5 108 210	5 400 931
AUTRES PRODUITS HORS ACTIVITÉ D'ASSURANCE	82 667	114 001
Résultat des placements	325 792	961 087
Produits sur les placements	665 039	1 110 356
<i>Gain variation JV sur actifs financiers à la JV par résultat</i>	4 357	220 723
<i>Autres produits de placements</i>	660 682	889 633
Charges sur les placements	-339 247	-149 269
<i>Perte variation JV sur actifs financiers à la JV par résultat</i>	-262 403	-38 068
<i>Autres charges de placements</i>	-76 844	-111 201
Variation des dépréciations sur placements	-16 646	-18 611
Reprises des dépréciations sur les placements	-	19 976
<i>Reprises des dépréciations des actifs au coût amorti</i>		19 976
<i>Reprises des dépréciations - Autres placements</i>		
Dotations des dépréciations sur les placements	-16 646	-38 587
<i>Dotations des dépréciations des actifs au coût amorti</i>	-16 646	-32 158
<i>Dotations des dépréciations - Autres placements</i>	-6 429	-6 429
RÉSULTAT NET DE PLACEMENT	309 146	942 476
CHARGES TECHNIQUES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	-3 435 215	-4 380 226
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	-345 643	-184 143
FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS	-565 136	-544 095
AMORTISSEMENTS DE LA VALEUR DE PORTEFEUILLE		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-802 941	-758 486
Charges nettes d'exploitation	-293 713	-172 560
Charges salariales	-288 449	-300 866
Reprises des amortissements et dépréciations	73 447	42 086
Dotations des amortissements et dépréciations	-294 226	-327 146
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	-162 482	17 215
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	188 606	607 673
RÉSULTAT NET DE CHANGE	-13	86
CHARGES DE FINANCEMENT	1 178	578
QUOTE PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	6 776	12 038
DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION		
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
compte de liaison doit être égal à zéro en global		
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	1 612	-173 819
Résultat net de l'ensemble consolidé	198 158	446 556
Intérêts minoritaires	7	15
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	198 166	446 571

Tableau de Flux de Trésorerie consolidé – IFRS

En milliers de dirhams

	IFRS 9	IFRS 9
	31/12/2020	31/12/2019
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	196 547	620 375
AJUSTEMENTS :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	132 886	134 104
Variation nette des provisions techniques	-36 453	1 157 238
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6 776	-12 038
CORRECTIONS DES ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE RÉSULTAT SANS IMPACT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	89 657	1 279 304
Plus ou moins values nettes sur cessions	595 216	-250 054
Charges liées aux dettes de financement	-1 001	-212
RECLASSEMENT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	594 215	-250 216
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	279 470	-182 655
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	93 476	51 000
Variation des autres actifs et passifs	-24 239	94 837
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-69 024	-192 077
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3 525	3 750
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1 163 627	1 424 318
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	260	
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée		
Incidende des autres flux liés aux opérations d'investissements		131 514
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	260	131 514
Cessions et remboursement des obligations		1
Cessions des actions et des opcv	30 570	505 054
Cessions des immeubles	675	5 048
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CESSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	31 245	510 103
Acquisitions des obligations		
Acquisitions des actions et des opcv	-694 257	-2 017 626
Acquisition des immeubles	-1 464	-17 343
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS	-695 721	-2 034 969
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles		0
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-25 160	-43 215
Total flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	-25 160	-43 215
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-689 376	-1 436 567
DIVIDENDES PAYÉS	-123 680	-164 674
Total flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	-123 680	-164 674
VARIATION NETTES DES DÉPÔTS À TERME, DES AUTRES PRÊTS ET CAUTIONNEMENTS	-526 635	333 613
Total variation nette des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-526 635	333 613
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ÉMISSIONS DE DETTES FINANCIÈRES		1 311
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-6 111	-12 376
Intérêts payés sur dettes de financement	1 001	212
Variation nette des comptes courants	3 962	-20 239
Total flux de trésorerie liés au financement du groupe	-1 148	-31 092
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-651 463	137 847
INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES	1 206	-11 503
Variation de la trésorerie	-176 006	114 095
Trésorerie d'ouverture	239 970	125 875
Trésorerie de clôture	63 964	239 970
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-176 006	114 095

Tableau de variation des capitaux propres consolidés – IFRS

En milliers de dirhams

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	RÉSERVES DE CONVERSION	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12	411 687	1 169 922	2 464 321	238 194		4 284 124	69	4 284 192
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			238 194	-238 194		-	-	-
Résultat de la période				446 571		446 571	-15	446 556
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres								
Résultat global de l'année				446 571		446 571	-15	446 556
Variation du capital de l'entreprise consolidante								
Effet de variation du périmètre			131 267			131 267	1	131 268
Dividendes versés			-164 674			-164 674		-164 674
Effet des changements de méthodes comptables			66 433			66 433		66 433
Autres impacts			-160 419			-160 419	0	-160 419
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019.12	411 687	1 169 922	2 575 122	446 571	-	4 603 302	54	4 603 356
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2020.12	411 687	1 169 922		446 571		4 603 302	54	4 603 356
AFFECTATION DU RÉSULTAT EN RÉSERVES À L'OUVERTURE				446 571				
Résultat de la période				198 166		198 166	-7	198 158
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres						0	0	0
Résultat global de l'année				198 166		198 166	-7	198 158
Variation du capital de l'entreprise consolidante						0		0
Effet de variation du périmètre			260			260		260
Dividendes versés			-123 680			-123 680		-123 680
Effet des changements de méthodes comptables			90 579			90 579		90 579
Autres impacts			-37 436			-37 436	0	-37 437
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020.12	411 687	1 169 922	2 951 416	198 166	-	4 731 190	47	4 731 237

Lecture des agrégats majeurs

A fin décembre 2020, SAHAM Assurance a réalisé un chiffre d'affaires de 5 209 MDH, en baisse de -5.9 % par rapport à fin 2019, impacté principalement par la baisse de l'activité vie. En effet, l'activité vie enregistre un recul de - 29.8 % pour un montant de -348 MDH, sous l'effet de la baisse de la collecte épargne. Le chiffre d'affaires non vie présente une légère hausse de +0,5 % pour un montant de +20 MDH.

Résultat net part du Groupe :

Le résultat net part du groupe a enregistré une diminution de -55.6% passant de 446.6 MMAD au 31 décembre 2019 à 198.2 MMAD au 31 décembre 2020. Cette baisse est principalement due à la variation négative de la juste valeur des actifs de la Compagnie suite à l'application des normes IFRS 9 et IAS 40. Ce recul provient de la chute des cours de bourse pour les valeurs cotées ainsi que de la revalorisation des actifs immobiliers.

Consolidation des fonds propres :

Renforcement des fonds propres et réalisation d'un résultat net part du groupe de l'ordre de 198.2 MDH.

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2020

1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de SANLAM Group, la société SAHAM Assurance est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société SAHAM Assurance est situé au 216, bd Mohamed ZERKTOUNI 20000 Casablanca.

1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 23 Février 2021.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe SAHAM Assurance sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2020.

1.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés au 31 Décembre 2020 et au 31 Décembre 2019

En application des dispositions de la circulaire n°06/05 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux AMMC relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de SAHAM Assurance au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2014 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE). Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2020 reprennent les éléments de 2019.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1er janvier 2013, ont été appliqués.

1.2.2 Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de SAHAM Assurance ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et obligatoires au 31 décembre 2014 et qui ne présentent, dans les états financiers présentés, aucune différence avec les normes comptables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de SAHAM Assurance et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles SAHAM Assurance, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour SAHAM Assurance. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles SAHAM Assurance exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand SAHAM Assurance a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle SAHAM Assurance en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.4 Règles et méthodes d'évaluation

1.4.1 Contrats émis par la compagnie

1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par SAHAM Assurance :

- Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IFRS 9.

a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 1.4.1.2.d).

(b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3

1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

(a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

(b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

(c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. SAHAM Assurance n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, SAHAM Assurance a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

(d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par SAHAM Assurance sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.4.1.4 Opérations de réassurance

(a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traités sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations

suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

(b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

Pour rappel, l'IASB a publié des amendements autorisant les compagnies d'assurances soumises à l'application de l'IFRS 17, de reporter l'adoption de l'IFRS 9 jusqu'en 2021, concomitamment avec l'IFRS 17. Toutefois, le groupe Saham Assurance Maroc a choisi l'application de la norme IFRS 9 dans ses comptes consolidés à compter du 1er Janvier 2019.

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative par dérogation aux principes de la norme IAS 8. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2018.

Le groupe Saham Assurance Maroc a opté pour cette application. Ce qui conduit à présenter le bilan d'ouverture au 01/01/2019 comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée.

Rappel du contexte :

La norme IFRS 9 porte sur les instruments financiers et vient remplacer la norme IAS 39. La norme IFRS 9 introduit :

- un nouveau modèle de classification et d'évaluation des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une comptabilité de couverture simplifiée et alignée sur la gestion des risques des entités.
- La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classification des passifs financiers par comparaison à IAS 39.

Classification et évaluation des actifs financiers :

L'IFRS 9 introduit une approche unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Deux critères doivent être considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
 - Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».
- Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :
- **HTC – Held to collect** : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
 - **HTC&S – Held to collect & sale** : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
 - **Autres / HFS – Held for sale** : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification		Valorisation		Dépréciation sous IFRS9
	Ancien modèle (IAS 39)	Nouveau modèle (IFRS 9)	Ancien modèle (IAS 39)	Nouveau modèle (IFRS 9)	
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs détenus jusqu'à échéance (HTM)	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti	Coût amorti*	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs disponibles à la vente (AFS)	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par OCI recyclable	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement- OPCVM	Actifs disponibles à la vente (AFS)	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par OCI recyclable	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Actifs de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	NON

* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La juste valeur d'un actif est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente de cet actif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les modèles de valorisation à la JV restent ainsi identiques à ceux sous IAS 39.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

Instruments financiers	31/12/2020				31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	3 835 535			3 835 535	4 245 482			4 245 482
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		688 385		688 385	656 441			656 441
Obligations du secteur privé - JV par résultat	55729			55 729	50 367			50 367
Bons du trésor - JV par résultat				-	73 846			73 846
Fonds de placements - JV par résultat	6 331 447			6 331 447	5 988 678			5 988 678
Total actifs financiers à la juste valeur	10 222 711	688 385		10 911 096	10 358 373	656 441		11 014 814

Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

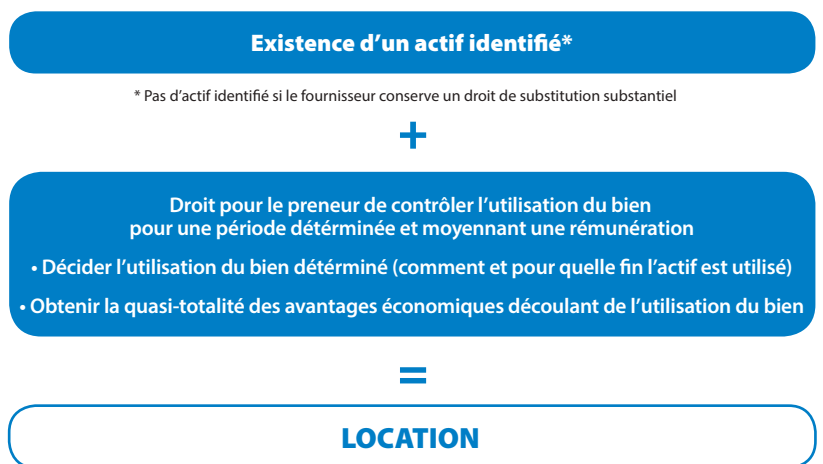
Application au 1^{er} Janvier 2019 :

Les nouvelles dispositions relatives à la phase 2 dépréciations sont appliquées selon la méthode rétrospective. Par conséquent les impacts IFRS 9 chez le groupe Saham Assurance Maroc au 01/01/2019 ont été comptabilisés en contrepartie des réserves.

1.4.3 Contrats de location

La norme IFRS 16 - Contrats de locations, publiée le 13 Janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 & 27. La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de la norme IFRS 15.

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :



Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Méthode de transition :

SAHAM Assurance Maroc a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1^{er} Janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres.

SAHAM Assurance Maroc a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

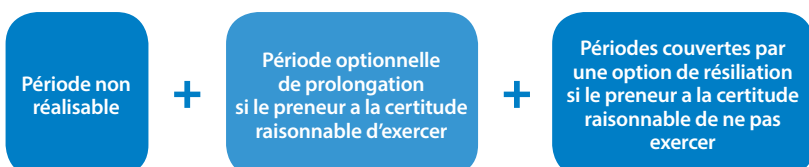
- Contrat de location relatif à des biens de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Comptabilité du preneur : Comptabilisation, évaluation et présentation

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des préparations de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles. Le preneur augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduire le passif des paiements de loyers effectués
Présentation du droit d'utilisation dans les états financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux
Présentation du passif de location dans les états financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire

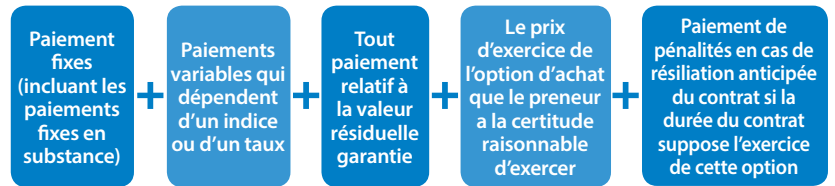
Durée du contrat de location :

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact :

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Taux d'actualisation inchangé

1.4.4 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Valorisation :

- Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».
- Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

N.B. : Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Option retenues :

Le groupe SAHAM assurance Maroc a procédé au changement de la méthode de valorisation de ses immeubles de placement, en passant du modèle du coût au modèle de la juste valeur en 2019.

1.4.5 IFRIC 23 :

La présente interprétation apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions de l'IAS 12 en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux.

L'entité doit alors comptabiliser et évaluer l'actif ou le passif d'impôt exigible ou différé en appliquant les dispositions de IAS 12, en fonction du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôts non utilisés et des taux d'impôt déterminés selon la présente interprétation.

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS

SAHAM ASSURANCE AU 31 DÉCEMBRE 2020



NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de SAHAM Assurance se présente comme suit entre le 31 Décembre 2019 et le 31 Décembre 2020 :

Entité	% de contrôle au 31 Décembre 2020	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2020	% de contrôle au 31 Décembre 2019	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2019
Saham Assurance	100%	IG	100%	IG
Saham Assistance	25%	MEE	25%	MEE
Saham Asset Management	100%	IG	100%	IG
Saham Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	100%	IG	100%	IG
Riyad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Errahma	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale ;
MEE : Mise En Equivalence

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Primes émises et produits des autres activités

En milliers de dirhams

	31/12/2020			31/12/2019		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Primes émises	818 670	4 307 284	5 125 954	1 098 229	4 324 163	5 422 392
Autres produits hors activité d'assurance	660	82 007	82 667	69 141	44 860	114 001
TOTAL	819 330	4 389 291	5 208 621	1 167 370	4 369 023	5 536 393

Produits nets de placement

En milliers de dirhams

	IFRS 9	
	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des immeubles	-1 222	51 969
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	6 076	5 704
Revenus obligations	52 242	66 540
Surcote / décote obligations	-3 555	-3 950
Revenus instruments de capitaux propres	151 203	201 793
Revenus des OPCVM	9 347	
Revenus prêts aux assurés		
revenus des autres prêts	8 187	16 716
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	5 866	2 691
Frais de gestion des placements	-46 765	-55 925
Plus values sur cession des Immeubles	675	5 048
Plus value de cession - Obligations	-2	
Gain variation JV sur actifs financiers à la JV par résultat	36 371	220 723
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	207 394	387 892
Plus values de cession - OPCVM	-100 025	61 886
Variation des dépréciations sur placements	-16 646	-18 611
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	309 146	942 476

Charges nettes d'exploitation

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2019
Achats de marchandises revendus	11 748	17 871
Consommation de matières et fournitures	46 285	2 030
Autres charges opérationnelles	-21 396	-17 840
Autres produits opérationnels	2 776	156 185
Charges externes	-248 918	-255 349
Impôts et taxes	-37 546	-43 233
Pertes sur créances irrécouvrables	-46 662	-32 224
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	-293 713	-172 560

Charges techniques des activités d'assurance

En milliers de dirhams

	31/12/2020			31/12/2019		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Sinistres payés	-531 777	-2 990 866	-3 522 643	-535 008	-2 681 674	-3 216 682
Variation provisions mathématiques	-120 124	500 260	380 136	-531 362	36 788	-494 574
Variation des provisions pour sinistres à payer	-166 706	-166 620	-333 326	-2 442	-497 621	-500 063
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres	-1 784	-11 527	-13 311	-6 000	-26 766	-32 766
Variation provisions pour participation aux bénéficiaires	-24 882	0	-24 882	-12 153	0	-12 153
Variation de la participation aux bénéfices différée actif (par P&L)	78 811		78 811	-123 988		-123 988
Variations des autres provisions techniques						
Variation de la provision pour capitalisation						
Variation des provisions pour risques en cours						
Variation des provisions d'exigibilité						
TOTAL	-766 462	-2 668 753	-3 435 215	-1 210 953	-3 169 273	-4 380 226

NOTE 4 : NOTE RELATIVE AU BILAN

Actifs valorisés au coût amorti

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers au coût amorti	1 767 374	1 263 790
créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	1 982 844	1 814 302
Prêts et créances au coût amorti	195 317	185 235
TOTAL	3 945 535	3 263 327
Dépréciation	-800 831	-765 138
TOTAL ACTIFS AU COÛT AMORTI NETS DES DÉPRÉCIATIONS	3 144 704	2 498 189

Actifs valorisés à la juste valeur par résultat

En milliers de dirhams

	31/12/2020		31/12/2019	
	Coté	Non coté	Coté	Non coté
Actions et autres titres à revenu variable	4 523 920		4 901 923	
Coté	3 835 535		4 245 482	
Non coté	688 385		656 441	
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 729		124 213	
Coté	55 729		124 213	
Non coté				
Fonds de placement	6 331 447		5 988 678	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	10 911 096		11 014 814	

Autres actifs incorporels

En milliers de dirhams

Autres immobilisations incorporelles	31/12/2020	31/12/2019
Autres Immobilisations incorporelles	461 973	452 130
TOTAL BRUT	461 973	452 130
Amortissement des Autres Immobilisations incorporelles	-260 278	-243 431
TOTAL AMORTISSEMENT	-260 278	-243 431
TOTAL NET	201 695	208 699

Immobilier de placement

En milliers de dirhams

IMMOBILIERS DE PLACEMENTS	31/12/2020	31/12/2019
Terrains	581 490	548 740
Constructions	796 680	745 531
Autres placements immobiliers	132 693	158 293
TOTAL BRUT	1 510 863	1 452 564
Dépréciation des terrains		
Amortissement des constructions		
Amortissements des autres placements immobiliers		
TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS		
TOTAL NET	1 510 863	1 452 564

Impôts différés

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES ACTIF	IFRS 9	
	31/12/2020	31/12/2019
Impôts sur les immeubles de placement	148 974	98 814
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	25 513	
Impôts sur les différences temporaires en social	16 332	15 136
Impôts sur les avantages au personnel	0	0
Impôts sur les immobilisations incorporelles	31 227	30 797
Impôts sur les immobilisations corporelles	11 309	1 240
Autres	2 033	1 775
Total	79 901	49 117
TOTAL	315 289	196 879

IMPOTS DIFFERES PASSIF

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES PASSIF	IFRS 9	
	31/12/2020	31/12/2019
Impôts sur les instruments financiers	252 674	270 444
Impôts sur les immeubles de placement	71 797	36 326
Impôts sur les immobilisations incorporelles	137	-338
Impôts sur les immobilisations corporelles	40 810	40 022
Autres	377 982	347 305
TOTAL	743 400	693 759

Créances relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

VENTILATION PAR NATURE	IFRS 9			IFRS 9		
	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance						0
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'acceptation						0
Primes acquise non émises	182 979		182 979	207 850		207 850
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	343 302		343 302	253 493		253 493
Créances sur des assurés	0	0	0	0	0	0
Créances sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	1 982 844	-666 922	1 315 922	1 814 302	-645 542	1 168 760
TOTAL	2 509 125	-666 922	1 842 203	2 275 645	-645 542	1 630 103

Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

DETTES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE PAR NATURE	31/12/2020		31/12/2019	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance - crédit				
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) - crédit			310 535	252 938
Comptes courants créateur avec d'autres compagnies d'assurance			508 514	300 700
Dettes envers les assurés				
Dettes sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations			266 053	252 639
TOTAL			1 085 102	806 277

NOTE 5 : NOTE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

En milliers de dirhams

PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE NON VIE	31/12/2020			31/12/2019		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Provisions pour primes non acquises			90 780			57 553
Provisions pour sinistres à payer			409 035			403 417
Autres provisions techniques						
TOTAL			499 815			460 970
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	31/12/2020			31/12/2019		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Provisions d'assurance vie			298 924			327 490
Provisions pour sinistres à payer			61 885			53 560
Provisions pour participations aux bénéficiaires						
Autres provisions techniques						
TOTAL			360 809			381 050
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS DES CONTRATS FINANCIERS	31/12/2020			31/12/2019		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
TOTAL PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS			860 624			842 020

Participation aux bénéfices différés

En milliers de dirhams

	IFRS 9			IAS 39		
	31/12/2020			31/12/2019		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	98 392	123 988	-25 596	19 581	123 988	-104 407
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	61 838	-61 838		61 838	-61 838	
TOTAL	98 392	185 826	-87 434	19 581	185 826	-166 245

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes financières à court terme	186 630	86 542
Disponibilité (Banque, CCP, caisse)	250 003	326 512
TRÉSORERIE NETTE	63 373	239 970

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS

SAHAM ASSURANCE AU 31 DÉCEMBRE 2020



NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	31/12/2020				31/12/2019			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 125 954	108 079	-25 412	5 208 621	5 422 392	141 187	-27 186	5 536 393
Résultat d'exploitation	163 318	-55 470	80 758	188 606	715 024	30 049	-137 400	607 673
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		6 776		6 776		12 038		12 038
Charge ou produit d'is	-18 384	-16 851	36 847	1 612	-223 141	-6 061	55 383	-173 819
Résultat net	144 574	-93 581	147 173	198 166	491 399	6 289	-51 117	446 571
Capitaux propres	3 818 451	1 882 198	-969 411	4 731 237	3 802 183	1 503 532	-702 359	4 603 356
Dettes de financements	4 868	20 448	0	25 316	8 990	22 437	0	31 427
Placements	16 045 694	517 411	-2 510 014	14 053 091	15 744 247	402 063	-2 534 738	13 611 572
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-675 157	-212 771	-505 874	-1 393 802	-613 067	-232 284	-432 757	-1 278 108
Titres mis en équivalence		62 664	64 907	127 571		59 037	64 907	123 944
Acquisitions d'actifs non courants	22 057	1 876		23 933	34 912	4 161		39 073
TOTAL ACTIF	21 175 192	2 766 554	-1 638 072	22 303 674	20 732 082	2 807 276	-1 854 776	21 684 582

Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	31/12/2020						31/12/2019					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 234 033				-25 412	5 208 621	5 563 579				-27 186	5 536 393
Résultat d'exploitation	107 848				80 758	188 606	745 073				-137 400	607 673
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	6 776					6 776	12 038					12 038
Charge ou produit d'is	-35 235				36 847	1 612	-229 202				55 383	-173 819
Résultat net	50 993				147 173	198 166	497 688				-51 117	446 571
Capitaux propres	5 700 648				-969 411	4 731 237	5 305 715				-702 359	4 603 356
Dettes de financements	25 316				0	25 316	31 427				0	31 427
Placements	16 563 105				-2 510 014	14 053 091	16 146 310				-2 534 738	13 611 572
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-887 928				-505 874	-1 393 802	-845 351				-432 757	-1 278 108
Titres mis en équivalence	62 664				64 907	127 571	59 037				64 907	123 944
Acquisitions d'actifs non courants	23 933					23 933	39 073					39 073
TOTAL ACTIF	23 941 746				-1 638 072	22 303 674	23 539 358				-1 854 776	21 684 582

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS

EXERCICE du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020



<p>Building a better working world</p> <p>27, ES ASSADYAT 901, RABAT 21,231, CASABLANCA MAROC</p>	<p>COOPERS AUDIT</p> <p>83, Avenue Hassan II 20 100, Casablanca Maroc</p>
<p>Aux Actionnaires de la société SAHAM ASSURANCE S.A. 216, Bd Zerkouni Casablanca</p>	
<p>RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020</p>	
<p>Opinion</p> <p>Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SAHAM ASSURANCE S.A. et de ses filiales (Groupe SAHAM ASSURANCE), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 4.731 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 198. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.</p> <p>Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.</p> <p>Fondement de l'opinion</p> <p>Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.</p> <p>Questions clés de l'audit</p> <p>Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.</p>	

	<p>COOPERS AUDIT</p>
<p>Questions clés identifiées</p> <p>Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Non Vie :</p> <p>Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie, figurant au bilan pour un montant de MMAD 6.368, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, et intègrent également une estimation des prestations non connues ou tardives (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle le cas échéant.</p> <p>En effet, ces provisions sont régies par un ensemble de dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluations inhérentes à chaque branche tel que l'utilisation de l'évaluation maximale résultant de la méthode de la cadence des règlements, de l'estimation au coût moyen des dossiers clôturés et de l'estimation dossier par dossier augmenté des IBNR.</p> <p>Cette estimation des provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projection de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles comme précité, et elle requiert notamment l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèse à retenir dans l'estimation du coût des sinistres ouverts.</p> <p>Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non Vie dans le bilan de la compagnie, et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Notre réponse</p> <p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres à payer Non-Vie, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de contrôle interne lié à la gestion des sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés ; Nous avons testé la fiabilité des états produits par la compagnie en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ; Nous avons revu la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, et des pratiques de marché ; Nous avons recalculé les provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche par le régulateur et nous avons confronté nos résultats aux calculs de la compagnie ; Nous avons examiné le rapport établi par l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability Adequacy Test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ; Nous avons réalisé des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice ; Nous avons analysé la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la compagnie.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS
EXERCICE du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Questions clés identifiées	Notre réponse
Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Vie :	
Le montant des provisions techniques Vie s'élève à MMAD 6.293 au 31 décembre 2020 dont MMAD 5.791 au titre des contrats d'épargne et capitalisation et MMAD 502 au titre des contrats décès.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions techniques Vie, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants :
Ces provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés. Elles sont régies par un ensemble de dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluations inhérentes à chaque branche.	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et testé l'efficacité des contrôles clés que nous avons jugés clés pour notre audit ; Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; Nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ; Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la compagnie aux normes comptables et réglementaires en vigueur ; Nous avons testé par sondage et selon notre évaluation du risque, le calcul des réserves mathématiques ; Nous avons examiné le rapport établi par l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (<i>Liability Adequacy Test</i>) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ; Nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative.
Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2020 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.	

Questions clés identifiées	Notre réponse
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers :	
Les valeurs nettes comptables à l'actif de votre bilan des titres des actions non cotées et placements immobiliers s'élevaient respectivement à MMAD 688 et MMAD 1.511 au 31 décembre 2020.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :
Ces placements sont comptabilisés selon le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et la norme IFRS 9 pour les actions non cotées. Ces actifs doivent être évalués à chaque clôture afin de refléter leur valeur de marché. Les profits et les pertes résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés en résultat.	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ; Nous avons apprécié les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; Nous avons apprécié la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; Nous avons procédé au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; Nous avons analysé la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; Nous avons vérifié le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.
Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.	
L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	
Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse	
La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.	
Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.	
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.	

COOPERS AUDIT	
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse	
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.	
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :	
<ul style="list-style-type: none"> Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ; Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ; Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. 	
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.	
Casablanca, le 29 mars 2021	
Les Commissaires aux Comptes	
 ERNST & YOUNG 37, Boulevard Mohammed VI, Casablanca Tél: (0522) 2 01 6 077 Fax: (0522) 2 01 6 077 Abdeslam BERRADA ALLAM Associé	 COOPERS AUDIT MAROC S.A Siège Social: 83 Avenue Hassan II Casablanca Tél: 0522 42 11 30 Fax: 0522 42 11 30 Abdelaziz AÛMECHATT Associé

Le rapport financier annuel tel que prévu par la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, est disponible sur le site web Corporate de la compagnie : www.sahamassurance.ma/corporate